

09 oct 1997 -17:00

Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1997

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le jeudi 9 octobre, de 8 heures à 9 heures 50, sous la présidence du Premier Ministre Jean-Luc Dehaene. Le Conseil des Ministres a approuvé des amendements au texte qui servira de base pour le projet de loi "Pax Medica". (communiqué 1 du 09/10/1997) Il a aussi approuvé un projet d'amendement modifiant le projet de loi portant des dispositions sociales - Titre Affaires sociales. (communiqué 2 du 09/10/1997) Le Conseil a approuvé une proposition relative aux besoins en matière de personnel pour l'Office des étrangers. Le Conseil des Ministres a par ailleurs pris connaissance du rapport relatif au projet: "Bruxelles, ville européenne de la culture de l'an 2000". Il a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme calamité agricole les dégâts aux prairies et à certaines cultures fourragères, causés par la sécheresse de 1996. (communiqué 3 du 09/10/1997) Le Conseil a également décidé de ne plus accepter en 1998 aucun dossier portant sur l'engagement de contractuels pour "besoins exceptionnels et temporaires", étant donné l'introduction, de toutes les demandes de prolongation des contingents 1997 avant 30 septembre. (communiqué 4 du 09/10/1997) Il a aussi donné son accord pour commencer les négociations d'un contrat pour l'acquisition de stations "Commutator" dans le cadre du programme RITA 2000 (Réseau Intégré de Transmissions Automatiques) pour un montant total de 681 millions de francs (TVA inclus). (communiqué 5 du 09/10/1997) Il a encore approuvé un avant-projet de loi concernant la protection des citoyens de l'Union européenne par les représentations diplomatiques et consulaires. (communiqué 6 du 09/10/1997) Enfin, le Conseil a dégagé, sur le budget des Affaires étrangères, des crédits pour un montant total de 14.700.000 francs en vue de contributions au soutien des initiatives en matière d'aide d'urgence aux victimes de situations conflictuelles graves. (communiqué 7 du 09/10/1997)

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

09 oct 1997 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1997](#)

Pax Medica

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 oct 1997 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1997](#)

Dispositions sociales - Titre Affaires sociales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 oct 1997 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1997](#)

Les dégâts causés par la sécheresse de 1996 seront considérés comme une calamité agricole

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 oct 1997 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1997](#)

Engagement temporaire de contractuels

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 oct 1997 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1997](#)

Acquisition de stations "Commutateur" pour la Défense nationale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 oct 1997 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1997](#)

Protection des citoyens de l'Union européenne par les représentants diplomatiques et consulaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 oct 1997 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1997](#)

Aide d'urgence aux victimes de situations conflictuelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe